



Communauté
de Communes de
Nozay

LA GESTION DE MES DÉCHETS

Un guide sur vos déchets
de A à Z

- 3** QUELLE GESTION DES DÉCHETS ?
- 4** COMMENT M'INSCRIRE AU SERVICE DE COLLECTE ?
- 6** LES ORDURES MÉNAGÈRES
- 8** LE TRI SÉLECTIF
- 10** LES DÉCHÈTERIES

QUELLE GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE ?

Ce guide vous présente l'ensemble des services de gestion des déchets proposés par la Communauté de Communes de Nozay pour les usagers.



LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Déchets issus du **tri sélectif**, collectés dans 68 points tri :

- Papiers (journaux, magazines)
- Verres
- Emballages (bouteilles, emballages en plastique, en carton et en métal)

Déchets de **déchèterie** :

- Gravats
- Déchets verts
- Mobilier
- Bois
- Ferraille
- Tout-venant
- Électronique
- Cartons
- Pneus
- Amiante



LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Déchets **ménagers résiduels**, collectés tous les 15 jours selon un calendrier :

- Ne se trient pas
- Déchets non-dangereux
- Entrent facilement dans mon bac

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE DÉCHETS ?

Le service de gestion des déchets est financé au travers de la **redevance déchets**. Le prix payé est proportionnel à ce que l'on jette : plus on réduit sa production globale de déchets, moins on présente son conteneur de déchets à la collecte et donc mieux on maîtrise sa facture.

Celle-ci comporte une part fixe et une part variable.

UNE PART FIXE

- La collecte du bac de déchets
- La collecte sélective en point d'apport volontaire
- L'accès illimité aux déchèteries de l'Oseraye à Puceul et des Briuelles à Treffieux pour les **particuliers**
- Les frais généraux (administration, entretien, gestion des bacs...)
- Le traitement de l'ensemble des déchets



UNE PART VARIABLE

- Au-delà des 12 levées comprises dans le forfait, les levées supplémentaires sont facturées
- Les **professionnels** bénéficient de 6 passages gratuits en déchèterie. Tout passage supplémentaire sera soumis à une facturation

COMMENT M'INSCRIRE AU SERVICE DE COLLECTE ?

Le Service Déchets de la Communauté de Communes de Nozay englobe la **collecte des déchets** de ses habitants (au porte à porte pour les déchets ménagers ou en point d'apport volontaire pour les déchets qui se trient), le **traitement des déchets**, (pris en charge par le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)), les **déchèteries**, la **prévention des déchets** et la **redevance déchets**.

L'INSCRIPTION

Le service de collecte des déchets ménagers se trouve dans les **locaux** de la **Communauté de Communes**, accessible sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Pensez à prévoir :



Papiers d'identité



Justificatif de domicile

CONTACTER LE SERVICE DÉCHETS



02 40 79 51 52



service.dechets@cc-nozay.fr



9 rue de l'Église,
44170 NOZAY

TARIFICATIONS 2022

Composition du foyer	Bac ou badge	Forfait	Nombre de levées dans l'année		Levée supplémentaire	
			Bac	Badge tambour 30L	Bac	Badge tambour 30L
1 à 3 personnes	120 litres	132€	12	48	5€	1€
4 à 5 personnes	240 litres	175€	12	96	8€	1€
6 personnes et +	340 litres	210€	12	144	12€	1€
Autres producteurs	750 litres	305€	12		25€	
Dépôts déchets exceptionnels						2€

La facturation s'effectue au semestre.

Possibilité de régler les factures par chèque à l'ordre du Trésor Public, espèces (auprès du Trésor Public de Nort sur Erdre), prélèvement automatique mensuel ou à échéance.

KIT INSCRIPTION

Lorsque vous vous inscrivez au service déchets, vous recevez un kit comprenant :



- Un **contrat de dotation**



- Le **mémo tri** : il permet de savoir comment trier ses déchets de la collecte sélective



- Un **autocollant "Stop pub"** à coller sur votre boîte aux lettres



- Le **calendrier de collecte** des déchets ménagers

- La **carte d'accès** à la déchèterie de l'Oseraye : elle permet, en tant qu'utilisateur de la redevance déchets, de pouvoir accéder et déposer vos déchets dans la déchèterie de l'Oseraye à Puceul.



CALENDRIERS DE COLLECTE

La collecte des déchets ménagers s'effectue une fois tous les **quinze jours** selon un planning défini. Vous pouvez consulter les calendriers par secteur sur le [site de la Communauté de Communes](#) pour connaître les jours de collecte et les reports suite aux jours fériés.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET MÉNAGER RÉSIDUEL ?

Les **déchets ménagers résiduels** sont constitués de tous les types de déchets qui ne se trient pas et qui n'ont donc pas vocation à être recyclés. Il s'agit de déchets non dangereux qui entrent facilement dans votre bac et qui ne sont pas issus d'activités spécifiques (déconstruction, chantier...).

COMMENT SE PASSE LA COLLECTE ?

Cette collecte s'effectue une fois tous les **quinze jours** selon un planning défini. Après avoir mis vos sacs poubelle dans votre bac, présentez-le devant chez vous sur le trottoir, la veille au soir de la collecte, poignée tournée vers la route.



À METTRE DANS MON BAC



MÉGOT



COUCHES



CRAYON, COPEAUX



MASQUE USAGÉ



PETITS DÉCHETS DIVERS



À NE PAS METTRE DANS MON BAC



COLLECTE SÉLECTIVE



DÉCHETS DANGEREUX



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

COLLECTE DES DÉCHETS

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées au **porte à porte** dans leur bac à roulettes.



ÉTAPE 01



ÉTAPE 02



SITE DES BRIEULLES

Ces déchets sont acheminés jusqu'au site des Brielles, à Treffieux. C'est un centre géré par le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique. Il est composé d'une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de classe 2 et d'une déchèterie.



ÉTAPE 03

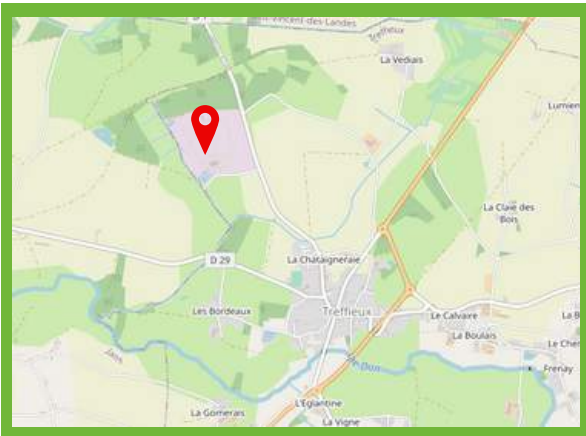


ÉTAPE 04



FERMETURE ET RÉCUPÉRATION

Une fois l'alvéole remplie, elle est fermée par une **couverture argileuse** et de la **terre végétale ensemencée**. Des tuyaux sont raccordés pour récupérer les jus polluants (lixiviats) et le **biogaz** issu de leur fermentation pour une valorisation énergétique.



ENFOUISSEMENT

Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable.



LE TRI SÉLECTIF

MÉMO TRI

La collecte des **déchets recyclables** s'effectue en point d'apport volontaire. 68 points tri sont à votre disposition sur l'ensemble du territoire. Le tri sélectif s'effectue entre trois types de déchets : le papier, les emballages et le verre.

À TRIER



Bouteilles, pots, bocaux sans bouchon, ni couvercle.



À TRIER ~~LE RELAIS~~

Vêtements, linge de maison, chaussures (liées par paires), peluches, maroquinerie...



À TRIER



Tous les papiers se trient : journaux, revues, cahiers...



À COMPOSTER



Restes de repas, épluchures de légumes...



À TRIER



Les emballages se trient : bouteilles, flacons en plastique, emballages en carton et emballages en métal.



+ Nouveaux emballages

Tous les autres emballages en plastique : pots, barquettes, films plastiques...



LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE

- ✓ TOUS les emballages se trient
- ✓ Inutile de les laver, uniquement les vider
- ✓ Déposez-les, sans les emboîter



DÉPÔTS SAUVAGES

Jeter un déchet là où il ne devrait pas être, c'est un délit ! En créant des dépôts sauvages, vous risquez une amende allant de 135€ à 1 500€ selon les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal.

Un doute sur un déchet ?

Rendez-vous sur www.consignesdetri.fr

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES

Que deviennent les matériaux une fois collectés ?

LES EMBALLAGES



Ces déchets sont triés en trois étapes : le **tri manuel** par les valoristes, le **tri mécanique** et le **tri optique**.

Chaque matière est **compressée** dans une presse à balles. Ces balles sont stockées et envoyées par la suite dans l'usine de recyclage appropriée. Elles y sont traitées et transformées en **nouveaux objets** : bouteilles, tuyaux...

LE PAPIER



Le papier est envoyé vers une plateforme de **stockage** pour être ensuite acheminé vers l'usine de **recyclage** afin d'y être traité et **transformé** en pâte. Cette dernière servira à fabriquer de nouvelles feuilles, du papier hygiénique ou des matériaux d'isolation. Le papier peut être recyclé **3 à 7 fois**.

LE VERRE



Le verre est **stocké** dans des silos, avant d'être acheminé vers une usine de recyclage pour y être traité. Le verre se recycle à **100 %** et à **l'infini**, il est donc réutilisé pour la fabrication de nouveaux flacons, pots ou bouteilles.

LES DÉCHÈTERIES

FONCTIONNEMENT DES DÉCHÈTERIES

Les **déchèteries** permettent de jeter les déchets non recyclables et non ménagers, ainsi que les autres déchets comme les encombrants, déchets verts, les déchets de construction...

OÙ ET QUAND ?

- Déchèterie de l'**Oseraye** (propriété de la CCN) : à Puceul, Parc d'Activités de l'Oseraye
- Déchèterie des **Brieulles** (propriété du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique) : à Treffieux, route de Lusanger

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
L'Oseraye à Puceul	Toute l'année (sauf juillet et août)	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h30 14h-18h
	1er juillet au 31 août	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	14h-18h	
Les Brieulles à Treffieux	1er avril au 30 septembre	13h30-18h		13h30-18h			9h-12h30 13h30-18h Collecte ferraille 1er samedi du mois
	Uniquement pour les particuliers	13h30-17h		13h30-17h			9h-12h30 13h30-17h Collecte ferraille 1er samedi du mois

COMMENT ?

Pour accéder aux déchèteries, vous devez présenter un **badge**, qui vous est remis lors de votre inscription au service de collecte des déchets, au titre d'utilisateur de la redevance déchets..



QUELS DÉCHETS ?



Tout-venant



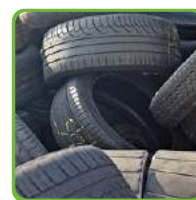
Gravats



Électronique



Cartons



Pneus*



Bois



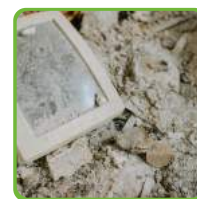
Ferraille*



Mobilier



Végétaux



Amiante*

*selon dates et conditions spécifiques, voir le [planning](#)



Envie de mieux comprendre le tri de vos déchets ?

Installez l'appli **Le guide du tri** sur votre smartphone



BRÛLIS INTERDITS

Brûler des déchets verts dans son jardin est interdit par la loi. Si vous souhaitez vous débarrasser de vos déchets verts, vous pouvez vous rendre en déchèterie, sinon l'amende peut aller jusqu'à 450 €.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE

ÉTAPE 01

TYPE DE DÉCHET



ÉTAPE 02

TRAITEMENT

DÉCHETS
ULTIMES



SITE DES BRIEULLES

Les déchets sont **enfouis** en tant que déchets non dangereux de classe 2, au même titre que les déchets ménagers résiduels.

ENFOUISSEMENT

GRAVATS



SITE DES BRIEULLES

Ils sont concassés puis **valorisés** en étant réutilisés.

VALORISATION
PAR CONCASSAGE

VÉGÉTAUX



PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Les végétaux sont **broyés** puis envoyés dans une plateforme de **compostage** afin d'enrichir les terres.

VALORISATION
PAR COMPOSTAGE

FERRAILLE



PLATEFORME DE TRI

La ferraille est **dimensionnée** à l'aide d'une presse-cisaille hydraulique pour faciliter le transport, puis la **matière première** est amenée en **fonderie** ou **aciérie** pour recréer un produit fini.

VALORISATION

BOIS



PLATEFORME DE BROYAGE

La matière est **triée** puis **broyée** pour être ensuite acheminée vers les usines de production de bois.

VALORISATION

DEEE

Déchets d'Équipement
Électriques et Électroniques



PLATEFORME DE DÉMANTÈLEMENT

Les équipements sont **dépollués**, **démantelés** puis **broyés**. Les matières sont séparées pour être **valorisées**.

VALORISATION

MOBILIER



PLATEFORME DE DÉMANTÈLEMENT

Le mobilier est **démantelé** puis **broyé** pour une **valorisation** des matières.

VALORISATION



service.dechets@cc-nozay.fr



02 40 79 51 52



9 rue de l'Église
44170 NOZAY

